Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212203764-20251211-20251204-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2025-12-04

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 12
votants : 17

Séance du 11 décembre 2025

OBJET : devis enrobé entrée du lot 2 bis résidence de Kerjoly

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 3 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, BOIZARD L, FOULFOIN F, JEGLOT B, JOUANNO L, MAUVIEUX O, ROUXEL D, LAINE S, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY.

Absents excusés : OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
PASCO G. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.
TRENY C. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
MAHE A.
TREHOREL V.

Secrétaire de séance : ROUXEL D.

Frédéric Foulfoin, Adjoint au Maire, explique que le propriétaire du lot 2 bis résidence de Kerjoly va enrober sa cour et demande que la commune procède aux travaux de voirie devant son entrée soit une surface de 32 m².
Le devis de l'entreprise LE LOUEDEC est de 1 120 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis. La dépense sera mandatée en section d'investissement.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 16 décembre 2025

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE Côtes d'Armor